

**COMMUNIQUÉ**  
**Pour diffusion immédiate**

**Protocole d'entente signé entre la Ville d'Otterburn Park,  
le Club de canotage Otterburn et les villes voisines !**

**Otterburn Park, le 3 septembre 2008** – La Ville d'Otterburn Park est fière d'annoncer la signature d'un protocole d'entente intermunicipale avec les Villes de Mont-Saint-Hilaire, Beloeil et McMasterville, pour le développement des activités nautique dans l'ensemble de la région.

La cérémonie réunissait des membres du conseil municipal, le maire, Monsieur Gérard Schafroth Gérard Schafroth, les conseillers Messieurs Denis Parent et André Morisset, le directeur général, Monsieur Daniel Décary, la directrice du Service du loisir et de la culture, Madame Chantal Lafontaine et le greffier, Monsieur Clément Vautour. Était aussi présent le maire et le directeur du Service du loisir de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, Messieurs Michel Gilbert et Pierre Bergeron, ainsi que la greffière Estelle Simard, le maire de la Ville de Beloeil, Monsieur Réal Jeannotte, ainsi que la directrice des services juridiques, Madame Sylvie Piérard, le maire de la municipalité de McMasterville, Monsieur Gilles Plante, ainsi que la directrice générale, Madame Lyne Savaria et le commodore du Club de canotage Otterburn, Monsieur Michel Ducharme.

Ce protocole a pour but d'établir la participation des municipalités pour le financement des ressources du Centre communautaire de la Pointe-Valaine vouées aux activités du Club de canotage Otterburn dans une dimension régionale.

Le maire se disait « très heureux d'assister à un moment important dans le développement de notre région. Dans une perspective de coopération, cette association entre nos communes est un pas de plus dans le développement de projets qui améliorent les services offerts à nos citoyens et qui profitent grandement à toute la population. »

Le Club de canotage Otterburn est un des plus anciens au Québec et au Canada. Depuis 1921, le Club fait la renommée de la municipalité et ce nouveau protocole confirme le désir du conseil municipal de mettre en œuvre, tel que stipulé dans la politique familiale de la Ville, tous les moyens susceptibles de favoriser la pratique et le développement d'activités sportives fortement ancrées à Otterburn Park.

– 30 –

Source : Services des communications  
Jenifer Brault  
450-536-0298